

RAPPORT DE L'AUMONIER PROTESTANT.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER, 30 juin 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter ce rapport pour les neuf mois expirés le 30 juin ; ayant succédé au rév. R. Simonds, le 30 septembre dernier, date de sa démission.

Depuis cette époque, j'ai fait toutes les fonctions assignées à l'aumônier protestant. Conformément au règlement, j'ai visité les détenus, à leur arrivée et à leur sortie, et dans ces occasions comme en toute circonstance, je leur ai donné les conseils convenables.

A la chapelle, la conduite des prisonniers a toujours été excellente ; leur attention soutenue et respectueuse aux exercices n'avait rien de contraint ; elle était toute volontaire. L'éclat de nos offices a été fort rehaussé par le concours bienveillant et gratuit de Mlle Chipman, qui non seulement a fait de la musique le dimanche, mais a bien voulu assister régulièrement toutes les semaines aux exercices du chœur des hommes, si bien que la qualité de la partie musicale de nos services est aujourd'hui, je puis le dire, supérieure à celle d'un grand nombre de chœurs d'église.

J'ai visité fréquemment l'école, et, à mon avis, M. Short s'acquitte bien de son devoir.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. ROY CAMPBELL, aumônier.

Monsieur J.-G. MOYLAN, inspecteur des pénitenciers.

N° 16.

RAPPORT DE L'AUMONIER CATHOLIQUE.

PÉNITENCIER DE DORCHESTER, 1er août 1884.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon quatrième rapport annuel pour l'exercice expiré le 30 juin dernier.

Il n'est arrivé rien de bien important durant le dernier exercice.

L'office divin a été régulièrement célébré tous les dimanches. Nous avons eu presque toujours de la musique et du chant.

Nous avons beaucoup d'obligation à Mme LeBlanc, notre infatigable organiste, qui s'est imposé la tâche difficile d'exercer les prisonniers à chanter en chœur, et qui touche l'orgue et chante elle-même chaque dimanche, sans attendre aucune rémunération. Où rencontre-t-on ainsi de nos jours une personne disposée à travailler gratuitement toute une année pour le bien public ? L'hiver dernier, le Rév. M. Campbell et moi-même nous fîmes ensemble au Ministère de la justice la demande d'une petite somme pour nos organistes ; mais nous eûmes le chagrin d'être refusés. Dans un pénitencier où il y a des prisonniers capables de jouer de l'orgue et de diriger le chant pendant le service divin, on n'a point à faire de ces dépenses ; mais nous n'avons pas de musiciens parmi nos détenus et il nous faut employer des organistes du dehors. Selon mon humble opinion, la musique est nécessaire ici comme elle l'est dans les autres chapelles ou églises. Si notre excellent Ministre de la justice avait l'occasion d'assister à notre office divin, embelli par la musique et le chant, puis à quelque autre office dépourvu de cet éclat, je suis sûr qu'il serait frappé de la différence, et voudrait favoriser le premier. La religion, bien comprise et bien pratiquée, est le moyen de civilisation et de réforme le plus puissant qui existe sur la terre, et l'on ne saurait jamais donner trop de solennité au culte divin. Ma petite expérience me permet d'affirmer hautement que la principale cause de l'infortune d'un grand nombre de détenus a été le manque de goût pour les offices religieux. Que de gens ne se soucient pas d'aller à l'église, parce que rien ne les y attire. Ils se tiennent éloignés du lieu saint, n'entendent plus la parole de Dieu et finissent par se pervertir et s'abandonner au crime. A moins que nous ne donnions à nos cérémonies religieuses tout l'éclat